



REPUBLIQUE TCHEQUE

• DONNEES GENERALES

- données géographiques, économiques et démographiques

Superficie : 79 000 km²
Nb de régions : 14
Entrée dans l'UE : 2004
PIB : 114 Mds euros
Population : 10,3 M hab.
Nombre d'agents publics au sein de l'administration centrale : 96 207 (dont 19 000 au sein du gouvernement)



- organisation administrative et politique

La République Tchèque est un **Etat unitaire**.

Au niveau décentralisé, les **14 régions** (*kraje*) disposent de compétences en matière de budget, d'enseignement secondaire, de transport, de santé et d'aide sociale notamment. Les **6 240 communes** (*obec*) gèrent, entre autres, les questions d'agriculture, d'enseignement primaire et de logement et de transport public.

• LA FONCTION PUBLIQUE

- statut et catégories d'agents

Il existe deux groupes d'agents publics en République Tchèque :

- Les **agents de l'Etat** employés au sein des administrations centrales représentent 43% des agents publics (293 000 agents). Ils sont soumis au *code du travail de 2006*, car la loi sur la fonction publique de 2002, qui encadre les conditions de travail des agents de l'Etat et leurs modes de rémunération n'est pas encore entrée en vigueur.

- Les **agents des collectivités territoriales** (communes et régions) représentent 57% des agents publics (387 000 agents). Leur statut est défini dans *la loi sur les agents des collectivités territoriales de 2002*. Cette loi organise les conditions d'emploi, et le niveau de formation exigé des employés des collectivités territoriales.

Une **nouvelle loi** définissant les conditions de travail de l'ensemble des agents publics est en cours de préparation.

- droits et obligations

Les droits et devoirs de l'ensemble des employés sont consignés dans le *Code du travail*. La **République Tchèque est un des rares pays où le personnel de l'Etat n'a pas un statut différent des salariés du secteur privé**.

Des devoirs supplémentaires pour certaines catégories d'agents sont prévus par des textes législatifs (*loi de 2002* pour les agents des collectivités territoriales)

Les agents doivent **respecter la loi, œuvrer pour l'intérêt général et rester impartiaux**. Les agents de l'Etat comme ceux des collectivités sont par ailleurs soumis à un devoir **d'obéissance hiérarchique**.

Les agents publics bénéficient du **droit à congés**, de la possibilité de recevoir des **indemnités en cas de licenciement** et peuvent **contester les sanctions** imposées par leur supérieur hiérarchique. Les agents disposent du **droit de grève** et du **droit syndical**, mais l'exercice de ces droits demeure difficile.

- dialogue social

Le dialogue social est basé sur des réunions tripartites, entre les syndicats (notamment le *Czech-Moravian Confederation of Trade Unions*, CMKOS et l'Association des syndicats indépendants, ASO), et l'Etat, représenté par le Conseil économique et social.

Les négociations portent essentiellement sur les conditions de travail, la rémunération, la modernisation du système de sécurité sociale, l'égalité des chances et la formation.

Le résultat des négociations peut être un accord contraignant pour les parties ou une simple déclaration politique.

- recrutement et formation

Il n'existe pour l'instant **pas de dispositions législatives définissant les modes de sélection** des agents publics. Les textes prévoient cependant que tout recrutement dans la fonction publique doit faire l'objet d'une **publication** et d'un appel ouvert à candidatures. La loi en préparation devrait contenir des éléments plus précis concernant la procédure de recrutement à mettre en œuvre dans la fonction publique.

La loi impose aux agents publics de constamment améliorer leur niveau de formation. L'Etat ou les collectivités territoriales doivent accompagner et aider cette formation. **L'institut d'administration de l'Etat** assure la formation continue des agents de l'Etat et **l'institut des collectivités locales**, celle des agents territoriaux.

- rémunération et avancement

Le **chapitre III du code du travail** prévoit les conditions de rémunération des salariés du secteur privé **et du secteur public**.

Les salaires sont fonction du degré de **difficulté du poste** occupé et de **l'ancienneté de l'agent**. Les agents qui obtiennent de très bons résultats peuvent bénéficier de réductions d'ancienneté.

- **LES REFORMES EN COURS**

Depuis 2005, des cours sont dispensés au sein de l'institut d'administration de l'Etat afin de former les cadres Tchèques au **Cadre d'autoévaluation des fonctions publiques** (CAF). Un guide pratique sur le CAF a par ailleurs été publié en 2005.

S'inscrivant dans la continuité des réformes entreprises avant l'adhésion à l'UE en 2004, le gouvernement a, depuis, approfondi ces mesures visant à :

- rationaliser le mode de fonctionnement et les finances de l'administration centrale
- améliorer la gestion et la qualité de service de l'administration centrale.

Un **statut de la fonction publique** est également en cours de préparation. Il devrait définir les conditions de travail des agents de l'Etat et des collectivités locales de façon claire (rémunération, droits et obligations, modes de recrutement...)

- **FOCUS : le programme e-government.**

Afin de permettre aux citoyens d'accéder aux services administratifs plus rapidement, de réduire les coûts et d'accroître la transparence de l'action administrative, un programme de développement de l'administration électronique a été lancé en 2004.

Les **liens informatiques entre l'Etat et les collectivités locales** sont développés, ainsi que ceux **entre les administrations et les citoyens**. En 2008, la plupart des institutions publiques possèdent leur propre page internet et plusieurs portails sont ouverts.

- www.epusa.cz: rassemble des informations générales sur la structure administrative du pays (nombre de communes, d'habitants...)
- www.ramis.cz: donne accès à des documents administratifs et explicite certaines procédures administratives.
- www.mool.cz: comprend des forums de discussion sur les affaires locales, ouverts aux citoyens.
- www.czech.cz : (disponible en français et anglais) donne des informations générales sur le gouvernement et les affaires en cours.